

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 13 Novembre 2018 à 20 h

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Étaient présents : Mmes COULON - PARENT - BILLOUD – CHABRIDON - SIGNORET

Mrs GUILLEMIN - PANNETIER

Étaient excusés : Mrs REVILLON – LAMY-PERRET – Mme PARENT

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Après lecture, le compte-rendu du 18 Octobre 2018 a été approuvé à l'unanimité

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées)

Madame le Maire rappelle que la CLECT a été instituée par délibération de l'EPCI en date du 26 janvier 2017. Cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Elle expose que dans le cadre de la loi NOTRE, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, a choisi d'exercer à partir du 1er janvier 2018, les compétences suivantes, GEMAPI, Petits Equipements Sportifs, Action Sociale, Petite Enfance.

Par ailleurs, dans son rapport de 2017, la Commission locale d'évaluation des charges transférées, nommée ci-après CLECT, avait expressément précisé, que pour la compétence « zones d'activité économique », il s'agissait d'une évaluation provisoire et que lorsque les modalités de transfert auraient été fixées entre la Communauté de Communes et les communes concernées, la CLECT se ressaisirait du dossier. Cette compétence est donc à nouveau évaluée dans le rapport 2018.

Toujours dans son rapport de 2017, la CLECT avait prévu, pour la compétence « aires d'accueil des gens du voyage », une clause de révision du montant des charges transférées. Celle-ci ayant été activée, la compétence fait donc aussi l'objet d'une nouvelle évaluation.

Madame le Maire rappelle que les charges évaluées au sein du rapport relève soit d'une évaluation de droit de commun, soit d'une évaluation dérogatoire. Madame le Maire présente le rapport de la CLECT, compétence par compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver :

- l'évaluation de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage » telle qu'elle est présentée au sein du rapport et sous réserve de la réponse attendue de la préfecture. Cette compétence, devenue obligatoire pour la communauté de communes, était gérée entièrement par la commune de Tournus.
- l'évaluation de la compétence « création aménagement, entretien, gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », telle qu'elle est présentée au sein du rapport
- l'évaluation de la compétence « GEMAPI » telle qu'elle est présentée au sein du rapport
- l'évaluation de la compétence « Petits Equipements Sportifs » telle qu'elle est présentée au sein du rapport
- l'évaluation de la compétence « Action Sociale » telle qu'elle est présentée au sein du rapport.
- l'évaluation dérogatoire de la compétence « Petite Enfance » telle qu'elle est présentée au sein du rapport. Le conseil estime en effet cette évaluation dérogatoire plus équitable que celle proposée au titre du droit commun, et ce dans la mesure où elle fait participer de manière solidaire, toutes les communes du territoire à cette compétence importante pour la population

Plusieurs personnes ont visité les lieux et semblent intéressées. L'agent immobilier doit transmettre à la mairie le montant des offres reçues.

Dossier Colas

Le permis de construire pour l'agrandissement a été accepté. L'arrêté de déclassement du chemin a été demandé à la Préfecture. Le bornage va être effectué le 20 Novembre prochain.

Délibérations

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à déposer le dossier de subvention au département de Saône-et-Loire dans le cadre du fonds départemental 2019 pour différents travaux de voirie.
- Le Conseil Municipal, accepte de prendre en charge le repas du midi de la secrétaire de mairie qui sera en formation pour le répertoire électoral unique.

Comptes-rendus de réunions

- Conseil d'école de Viré: Il ressort que les enfants sont moins fatigués avec le retour de la semaine à 4 jours, le rythme est donc mieux adapté. Il y a 169 élèves dont 44 de Fleurville. 4 enfants sont arrivés après les vacances de la Toussaint. 168 enfants sont inscrits à la cantine
- Syndicat des eaux: la création d'un nouveau puits de captage actuellement à l'étude, représente un investissement de 530 000 euros TTC

Questions diverses

- Le Plan communal sera remis à jour afin de palier à toutes les situations d'urgence auxquelles la commune pourrait être confrontée.
- Les tables de la salle des fêtes vont être réparées dans les prochains jours en attendant de trouver une solution plus pérenne.
- A compter de 2019, les règles d'inscription et de radiations des listes électorales seront inscrites dans un répertoire unique et national géré par l'INSEE et soumis au seul accord du Maire. Une commission de contrôle composé d'un élu (hors maires et adjoints), d'un représentant nommé par le Préfet et un autre nommé par le Président du Tribunal d'Instance devra être créée pour vérifier la légalité des inscriptions et des radiations. Dès lors, pour cette fin d'année 2018, il faut être très rigoureux et ne garder sur la liste électorale que les personnes qui remplissent toutes les conditions pour être électeur sur le territoire, les deux principales étant le domicile et la qualité de contribuable sur la commune.
- **il est rappelé que les personnes ayant constatées des dégâts sur leurs habitations ou autres suite à l'épisode de sécheresse de cet été sont priées de faire un courrier accompagné de photos dans les meilleurs délais. La mairie, ayant reçu de nombreuses demandes, va déposer très prochainement un dossier communal de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**
- Les vœux du Maire auront lieu le Samedi 05 janvier 2019 à 18 heures.
- la commission électorale se réunira le 04 décembre à 20 heures
- la Mairie informe qu'il n'y aura pas d'affouages cette année

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mercredi 19 Décembre.

Le Maire